

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260420-ACTE202600914-AU

2026

N ° 2026-009-14

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

DÉCISION

ACTION DE FORMATION « RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BR B2V B1V BC BS BE »

Le Maire d'Egly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n°2026-013-1 du 1^{er} avril 2026, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une action de formation pour deux agents, intitulée « Recyclage Habilitation électrique BR B2V B1V BC BS BE »

CONSIDERANT la proposition de l'organisme France FORMATION SAS, 9 rue Peyret 65100 LOURDES, le 17 avril 2026 de 8h30 à 13h30 pour un montant de 378,00 € TTC.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – L'organisme France FORMATION SAS, 9 rue Peyret 65100 LOURDES a été retenu pour assurer l'action de formation suivante :

« Recyclage Habilitation électrique BR B2V B1V BC BS BE »

ARTICLE 2 – La formation aura lieu le 17 avril 2026 de 8h30 à 13h30.

ARTICLE 3 – La dépense correspondante de 378,00 € TTC est inscrite au budget de la commune - exercice 2026.

ARTICLE 4 – Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet.
- Madame la directrice de l'organisme France FORMATION SAS.
- Monsieur le Trésorier d'Arpajon.

Certifié exécutoire compte

tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 21/04/2026

et de la notification le : 21/04/2026

Le Maire



Benoît FRIMON RICHARD

Egly, le 20 avril 2026

Le Maire d'Egly



Benoît FRIMON RICHARD